

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance) et j'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord, je montre ma carte d'identité au conducteur s'il me la demande et je me rends immédiatement à mon siège. Je reste assis et ne laisse aucun objet dans l'allée.
3. Je ne bois pas et ne mange pas à bord de l'autobus. Cigarettes, cigarettes électroniques et drogues sont interdites et aucun animal n'est toléré à bord.
4. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes (50 cm x 30 cm x 22,5 cm) sont interdits.
5. Je peux ouvrir la fenêtre de 10 cm avec la permission du conducteur et je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
6. J'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de me lever.
7. Si je dois traverser la route, j'attends le signal du conducteur et je le fais trois mètres devant l'autobus afin d'être vu de tous.
8. Je ne lance aucun objet. Je garde l'autobus propre et en bon état. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront défrayés par mes parents.
9. J'adopte un comportement, un ton de voix et un langage respectueux avec les autres passagers ainsi qu'avec le conducteur. Je dois informer mes parents, mon enseignant ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.
10. En cas d'accident ou de panne, j'écoute et suis les instructions du conducteur et je collabore de mon mieux.
11. Je ne mets pas ma vie ni celle des autres en danger et je respecte les règles de base de sécurité.
12. **Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts ou à bord de l'autobus scolaire. Tout geste inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.**

Tableau du nombre d'avis disciplinaires associés au nombre de jours de suspension

Nombre d'avis mineur	Nombre de jours de suspension
1	Avis de comportement
2	Avis de comportement
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéfiniment

Nombre d'avis majeur	Nombre de jours de suspension
1	5 jours
2	Indéfiniment

Places disponibles : Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____

Élève

Signature : _____

Parent ou tuteur

Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Le détail des règles du transport scolaire ainsi que la politique sont disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.csdgs.qc.ca/transport.

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@csdgs.qc.ca.